

Créteil, le 28 septembre 2026

Questionnaire sur les violences faites aux enfants : Enfance & Partage appelle à garantir que le recueil de la parole s'inscrive dans un véritable dispositif de protection.

Alors que le ministère de l'Éducation nationale prévoit, à partir de novembre 2026, la diffusion d'un questionnaire auprès des élèves de la grande section à la terminale afin de mieux repérer les violences sexuelles. **Enfance & Partage, membre du Groupe d'Observation et de Protection des Enfants contre les Violences (GOPEV), appelle à sécuriser en amont l'ensemble du dispositif de recueil, d'écoute, d'orientation et de protection des enfants.**

Reçus le 23 septembre par Edouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, Enfance & Partage et le GOPEV ont pu lui faire part de leur désaccord et de leurs inquiétudes face au déploiement de ce questionnaire.

Un enfant révèle être victime de violence, et après ?

Enfance & Partage s'associe pleinement à l'objectif de permettre aux enfants de s'exprimer et de favoriser un repérage plus précoce des violences afin de mieux les protéger. Mais interroger un enfant sur les violences qu'il peut subir ne peut jamais être un acte isolé. **Une parole recueillie doit pouvoir être entendue, protégée et accompagnée.**

C'est pourquoi Enfance & Partage considère que le déploiement d'un tel questionnaire ne peut être envisagé sans qu'un dispositif complet de protection ne soit **préalablement garanti**. Ce questionnaire peut susciter des révélations graves et nous interroge sur la prise en charge de celles-ci : ***que se passe-t-il après une révélation ? Qui écoute l'enfant ? Qui évalue la situation ? Qui déclenche la protection nécessaire ? Vers quel professionnel l'enfant est-il orienté ? Dans quels délais ? Et comment intervient-on lorsque le questionnaire est anonyme ?***

Pour Enfance & Partage, ces questions doivent trouver des réponses **avant la diffusion du questionnaire et non après**. Un enfant qui trouve le courage de révéler des violences mais qui constate ensuite que sa parole ne produit aucune réponse adaptée, risque d'en conclure qu'il n'est pas entendu et de ne plus solliciter d'aide.

Le questionnaire doit donc être un point d'entrée dans un véritable parcours de protection, et jamais un outil isolé de recueil de la parole.

Un questionnaire qui doit impérativement être ajusté avant diffusion

Ainsi avant toute généralisation, Enfance & Partage demande de :

1. Ne pas dissocier le questionnaire d'un **dispositif complet de prise en charge des révélations**.
2. **Former en amont l'ensemble des professionnels concernés** au recueil de la parole, aux violences faites aux enfants et aux procédures de signalement et d'orientation.
3. **Vérifier la disponibilité effective des ressources médico-sociales et de protection de l'enfance** sur chaque territoire.
4. **Clarifier l'articulation du questionnaire avec les dispositifs existants et les réformes en cours**, notamment « Brisons le silence » et les dispositifs de repérage et d'entretien envisagés.
5. **Garantir l'accessibilité du dispositif** à tous les enfants, avec des modalités adaptées à l'âge, au handicap et aux différentes capacités d'expression.
6. **Définir un protocole national clair en cas de révélation**, partagé par l'ensemble des professionnels concernés et avec les associations agréées intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.
7. **Prévoir une évaluation avant toute généralisation**, portant notamment sur la compréhension du questionnaire, la participation, la qualité du recueil de la parole, la nature des révélations, les suites qui leur sont données et les difficultés rencontrées par les enfants comme par les professionnels.

L'enjeu est de savoir ce que nous serons collectivement capables de faire lorsqu'un enfant parlera pour le protéger.

A propos d'Enfance & Partage

Depuis près de 50 ans, Enfance & Partage agit pour protéger les enfants contre toutes les formes de violences et faire respecter leurs droits. L'association mène des actions de prévention auprès des enfants et des professionnels, accompagne les victimes et leurs familles et contribue aux évolutions des politiques publiques de protection de l'enfance. Elle est notamment agréée par le ministère de l'Éducation nationale comme organisme éducatif complémentaire de l'enseignement public.

Enfance & Partage est également membre du Groupe d'Observation et de Protection des Enfants contre les Violences (GOPEV), aux côtés des associations l'Enfant Bleu, de La Voix de l'Enfant, de la CNAPE, du COFRADE et de la Fondation pour l'Enfance.

Contact presse :

Pour en savoir plus ou échanger avec Enfance & Partage contacter :

BARD Claude

Président

claud.bard@enfance-et-partage.org